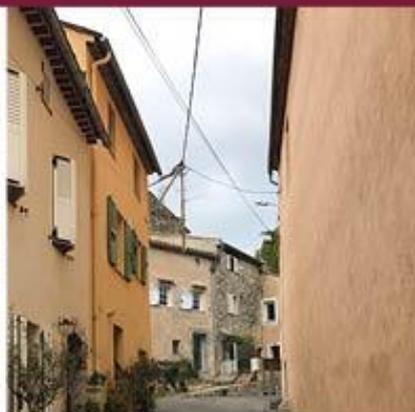
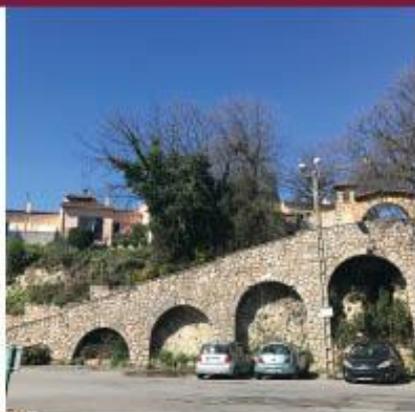


Ville de Peymeinade



Rapport d'orientation ROB ROB ROB budgétaires 2020



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I – LE BILAN FINANCIER 2019 DE LA COMMUNE	3
II – LES ELEMENTS DE CADRAGE ET LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2020	7
1/ EVOLUTION DES RECETTES, DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE	7
1.1 - La poursuite du désengagement de l'Etat.....	7
1.2 – La stabilité des taux d'impôt s'accompagne d'une faible évolution des recettes de la fiscalité ménage.....	8
1.3 – Les principaux faits marquants des autres produits	8
1.4 – Les charges de personnel	9
1.5 – Les principaux faits marquants des autres charges.....	10
1-6 – L'épargne brute et nette	12
2/ L' ENDETTEMENT DE LA COMMUNE	12
2.1 – Etat des lieux.....	12
2.2 – Les caractéristiques générales de la dette au 31 décembre 2020.....	14
3/ L'EFFORT D'INVESTISSEMENT POUR 2020	16
3.1 – Les dépenses d'investissement 2020 et les engagements pluriannuels envisagés.....	16
3.2 – Le financement des investissements.....	18
III. LES GRANDES ORIENTATIONS MUNICIPALES	19
1/ DES PROJETS D'AMENAGEMENT URBAIN ENGAGES OU PREVUS ET NECESSITANT UNE REFLEXION NOUVELLE	19
1.1 – Aménagement et développement urbain de la ville	19
1.4 – La culture pour tous.....	23
2/ AMELIORER LE QUOTIDIEN DES PEYMEINADOIS	24
2.1 – Logements	24
2.2 – La sécurité.....	25
2.3 – L'action sociale.....	26
2.4 – Les actions en faveur de l'enfance et la jeunesse	26
2.5 – La vie associative	28
2.6 - Développer le territoire numérique pour favoriser le développement économique et s'inscrire dans la ville de demain.....	28
3/ UNE GOUVERNANCE DE PROXIMITE	29
3.1 - La démocratie locale	29
3.2 – La modernisation et l'adaptation des services publics	29
3.3 – L'intercommunalité	31
CONCLUSION	32



Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales constitue un acte politique fort et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, est venue préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport, qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Outre ce rappel législatif, le DOB a toujours vocation à présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année à venir.

La présentation du DOB est aussi l'occasion pour l'équipe municipale de présenter ses projets et les politiques publiques à venir ainsi que les moyens de les financer.

Les orientations de la Loi de Finances 2020 :

Compte tenu des élections municipales qui étaient programmées en mars 2020 et pour se concentrer sur sa **mesure phare**, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, la LFI 2020 s'est inscrite dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

Elle portait principalement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités et les modalités de mise en œuvre de la suppression de la TH.

La crise du COVID 19 :

La pandémie de Coronavirus qui s'est propagée en début d'année et le confinement mondial des derniers mois ont provoqué une récession inédite dans l'économie mondiale.

A cela se sont ajoutées les mesures nationales ou locales pour combattre l'épidémie qui se sont imposées à l'échelon communal et ont bouleversé les priorités et les budgets 2020.

L'impact sur les collectivités s'annonce sans précédent (certaines études estimant une perte pour les collectivités à 20 milliards d'euros sur les 3 prochaines années) et les effets ne seront perceptibles que dans quelques mois mais devraient durer des années.

L'évolution du budget 2020 :

Dans un tel contexte, marqué par de fortes incertitudes et un manque de visibilité pluriannuelle sur des paramètres budgétaires essentiels pour la commune, le budget initialement prévu pour l'exercice 2020 a dû être revu de manière extrêmement réactive et exigeante pour préserver les grands équilibres financiers et faire face à toute éventualité.

Ainsi, la priorité est donnée au fonctionnement avec un souci constant de bonne gestion et de maintien de la qualité des services publics, malgré des prévisions de recettes en forte baisse.

L'investissement sera réduit aux projets essentiels mais permettra la poursuite de la modernisation de la ville et le renforcement de son attractivité, tout en préservant les marges pour l'avenir.



I – LE BILAN FINANCIER 2019 DE LA COMMUNE

La comparaison du bilan 2019 aux Comptes Administratifs des années précédentes donne des renseignements pertinents.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'évolution est la suivante :

RECETTES de fonctionnement	CA 2013 avec rattachements	CA 2014 avec rattachements	CA 2015 avec rattachements	CA 2016 avec rattachements	CA 2017 avec rattachements	CA 2018 avec rattachements	CA 2019 avec rattachements	EVOLUTION 2019/2018
013 atténuation de charges	134 369,39 €	34 209,84 €	29 571,52 €	30 426,55 €	11 933,15 €	29 442,20 €	75 159,61 €	155,28%
70 produits des services	734 620,24 €	694 384,55 €	765 105,44 €	930 601,26 €	901 258,10 €	788 768,94 €	828 667,85 €	5,06%
73 impôts et taxes	5 266 975,95 €	5 407 811,14 €	5 513 954,46 €	5 520 729,87 €	5 674 217,03 €	5 848 426,98 €	6 178 088,81 €	5,64%
74 dotations, subventions et participations	1 197 059,04 €	1 164 165,09 €	1 051 219,95 €	888 518,31 €	813 979,40 €	749 944,75 €	762 027,42 €	-1,61%
75 autres produits de gestion courante	144 234,41 €	136 491,20 €	103 425,32 €	126 274,44 €	108 003,65 €	98 933,93 €	79 206,86 €	-19,94%
Total recettes de gestion courante	7 477 259,03 €	7 437 061,82 €	7 463 276,69 €	7 496 550,43 €	7 509 391,33 €	7 515 516,80 €	7 923 150,55 €	5,42%
76 produits financiers								
77 produits exceptionnels	33 674,89 €	39 708,40 €	32 322,88 €	643 203,88 €	13 460,12 €	875 774,08 €	377 644,69 €	-56,88%
78 reprise sur amortissements et provisions				8 001,78 €				
Total recettes réelles de fonctionnement	7 510 933,92 €	7 476 770,22 €	7 495 599,57 €	8 147 756,09 €	7 522 851,45 €	8 391 290,88 €	8 300 795,24 €	-1,08%
042 opérations d'ordre entre sections	120 531,60 €	66 077,81 €	104 490,93 €	186 695,98 €	82 950,41 €	79 809,24 €	64 642,14 €	-19,00%
043 opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
Total recettes d'ordre de fonctionnement	120 531,60 €	66 077,81 €	104 490,93 €	186 695,98 €	82 950,41 €	79 809,24 €	64 642,14 €	-19,00%
Résultat de fonctionnement reporté								
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 631 465,52 €	7 542 848,03 €	7 600 090,50 €	8 334 452,07 €	7 605 801,86 €	8 471 100,12 €	8 365 437,38 €	-1,25%

Malgré une baisse importante des dotations (- 25K€ ou -4.95%) et des revenus locatifs (-19.94%), les recettes de gestion courante restent en nette augmentation (+5.42%).

La compensation de ces pertes et l'augmentation des principales recettes communales (+410k€) constitue un indicateur de bonne santé financière pour la ville.

Cette croissance a pu se réaliser grâce à de multiples facteurs :

- Une importante dynamique des bases fiscales (+5.64% sans augmentation des taux) démontrant une continuité du développement urbain,
- Un niveau record des droits de mutation (839k€) et de la taxe de séjour (28k€), qui traduisent un marché immobilier très actif et un territoire attractif,
- Une optimisation des produits de l'ensemble des services (+5.06%) et des remboursements d'assurance maladie (+155%)

Les produits exceptionnels de 377 000 € sont liés à des cessions immobilières (Local Saintyfer), ainsi que des remboursements d'assurance, de trop perçu de gaz et d'électricité.

Ils sont en baisse par rapport à l'an dernier du fait de cessions immobilières moins importantes et qui tendent encore à diminuer dans les prochaines années.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 8 365 437,38 millions d'euros soit une diminution de 1,25% par rapport à 2018 qui s'explique par la baisse des recettes exceptionnelles qui, comme leur nom l'indique, peuvent difficilement se reproduire chaque année.



Concernant les dépenses de fonctionnement, l'évolution est la suivante :

DEPENSES de fonctionnement	CA 2013 avec rattachements	CA 2014 avec rattachements	CA 2015 avec rattachements	CA 2016 avec rattachements	CA 2017 avec rattachements	CA 2018 avec rattachements	CA 2019 avec rattachements	EVOLUTION 2019/2018
011 charges à caractère général	1 576 250,39 €	1 301 837,43 €	1 412 240,05 €	1 421 459,28 €	1 280 381,01 €	1 543 778,30 €	1 554 897,01 €	0,72%
012 charges de personnel	3 620 503,22 €	3 619 647,33 €	3 643 852,99 €	3 803 618,54 €	3 795 758,53 €	3 702 815,68 €	4 043 818,57 €	9,21%
014 atténuation de produits	11 494,00 €	8 746,00 €	56 211,93 €	101 791,21 €	120 844,93 €	51 069,00 €	88 745,45 €	73,78%
65 autres charges de gestion courante	524 439,37 €	501 239,69 €	449 558,05 €	496 227,06 €	516 752,85 €	487 539,35 €	473 181,00 €	-2,95%
Total dépenses de gestion courante	5 732 686,98 €	5 431 470,45 €	5 561 863,02 €	5 823 096,09 €	5 713 737,32 €	5 785 202,33 €	6 160 642,03 €	6,49%
66 charges financières	163 393,31 €	186 869,84 €	191 587,92 €	172 296,48 €	157 906,87 €	144 115,43 €	129 773,86 €	-9,95%
67 charges exceptionnelles	37 660,49 €	19 869,59 €	21 772,07 €	248 988,81 €	2 740,23 €	3 673,68 €	755,96 €	-79,42%
68 Provisions pour risques et charges			25 000,00 €		5 000,00 €			
022 dépenses imprévues								
Total dépenses réelles de fonctionnement	5 933 740,78 €	5 638 209,88 €	5 800 223,01 €	6 244 381,38 €	5 879 384,42 €	5 932 991,44 €	6 291 171,85 €	6,04%
023 virement à la section d'investissement								
042 opérations d'ordre entre sections	230 691,33 €	269 977,86 €	243 377,78 €	1 022 490,63 €	271 374,72 €	1 055 672,41 €	522 312,49 €	-50,52%
043 opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	230 691,33 €	269 977,86 €	243 377,78 €	1 022 490,63 €	271 374,72 €	1 055 672,41 €	522 312,49 €	-50,52%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 164 432,11 €	5 908 187,74 €	6 043 600,79 €	7 266 872,01 €	6 150 759,14 €	6 988 663,85 €	6 813 484,34 €	-2,51%

Alors que les charges à caractère général se sont stabilisées autour de 1,550M[°]€, les charges de personnel ont progressé de 340k€ (+9.21%).

Ainsi, le CCAS a recruté une deuxième conseillère pour accueillir toujours plus de public en difficulté, le service des Ressources Humaines bénéficie d'une Directrice dédiée, le service des Finances et le service de la Commande publique disposent d'un demi poste supplémentaire pour faire face à des obligations administratives toujours plus contraignantes.

La Police Municipale et les Services Techniques ont recruté 2 secrétaires afin de mieux renseigner la population et gérer la charge administrative sans réduire le travail de terrain.

Un bureau d'information municipale a été créé afin de maintenir un lieu d'information des habitants et des visiteurs au cœur de la commune.

Enfin, le complexe sportif s'est étoffé de 2 agents supplémentaires.

On note également une augmentation des heures supplémentaires dans plusieurs services (+58% passant de 29k€ en 2018 à 46 k€ en 2019)

Dans un même temps les atténuations de produits ont explosé avec +73% du fait d'une augmentation des prélèvements SRU (+27k€) et du Fonds de Péréquation Inter Communal (+10k€).

Enfin, les autres charges de gestion courantes, constituées essentiellement de subventions aux associations, de participations à la Caisse des écoles et au CCAS, ont diminué de près de 3% du fait de besoins moins importants.

L'ensemble des dépenses de gestion courante ont donc augmenté globalement de 6.49% sur l'exercice 2019.

Cette importante augmentation est compensée en partie par la baisse des charges financières liées aux intérêts d'emprunt (-9.95%) et par des charges exceptionnelles quasi nulles.

Les opérations d'ordre diminuent également de 50,52% du fait de la baisse des écritures de cessions immobilières.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève alors à 6,813 millions d'euros, en baisse de 2,51% par rapport à l'an dernier.



Il en ressort un résultat de fonctionnement de 1,551 M€, en augmentation de 4.69%.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	EVOLUTION 2019/2018
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	1 467 033,41 €	1 634 660,29 €	1 556 489,71 €	1 067 580,06 €	1 455 042,72 €	1 482 436,27 €	1 551 953,04 €	4,69%
Excédent de fonctionnement reporté de N-1	- €	290 190,05 €	724 850,34 €	1 284 636,51 €	852 216,57 €	807 259,29 €	789 695,56 €	-2,18%
Excédent de fonctionnement de l'exercice	1 467 033,41 €	1 924 850,34 €	2 281 340,05 €	2 352 216,57 €	2 307 259,29 €	2 289 695,56 €	2 341 648,60 €	2,27%
Affectation au report en fonctionnement N+1	290 190,05 €	724 850,34 €	1 281 340,05 €	852 216,57 €	807 259,29 €	789 695,56 €	741 648,60 €	
Affectation en investissement N+1	1 176 843,36 €	1 200 000,00 €	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 600 000,00 €	

Ce résultat de l'exercice 2019 ajouté au résultat N-1 reporté en fonctionnement permettra de dégager un Excédent prévisionnel de fonctionnement 2019 de plus de 2,340 millions d'euros.

On peut donc envisager d'augmenter de 100k€ l'affectation de résultat en investissement qui serait porté à 1,600M€ afin de financer l'investissement 2020.

Concernant les recettes d'investissement, l'évolution est la suivante :

RECETTES d'investissement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	EVOLUTION 2019/2018
13 Subventions d'investissement	291 989,30 €	399 668,33 €	1 615 308,37 €	510 298,10 €	399 124,49 €	87 156,00 €	151 289,39 €	73,58%
16 Emprunts et dettes assimilées	619 388,40 €	2 488 776,80 €					6 462,80 €	
21 Immobilisations corporelles				37,00 €				
138 autres subventions d'investissement non transférables					31 000,00 €			
Total recettes d'équipement	911 377,70 €	2 888 445,13 €	1 615 308,37 €	510 335,10 €	430 124,49 €	87 156,00 €	157 752,19 €	81,00%
10 Dotations, fonds et réserves	937 441,00 €	571 948,50 €	774 523,19 €	512 509,81 €	396 868,23 €	469 068,25 €	360 570,68 €	-23,13%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	2 251 214,02 €	1 176 843,36 €	1 200 000,00 €	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00%
165 Dépôts et cautionnement reçus	487,50 €	3 000,00 €	933,16 €	1 341,48 €				
024 Produits de cession des immos								
Total recettes réelles d'investissement	4 100 520,22 €	4 640 236,99 €	3 590 764,72 €	2 024 186,39 €	2 326 992,72 €	2 056 224,25 €	2 018 322,87 €	-1,84%
021 Virement de la section de fonctionnement								
040 opérations d'ordre entre sections	230 691,33 €	269 977,86 €	243 377,78 €	1 022 490,63 €	271 374,72 €	1 055 672,41 €	522 312,49 €	-50,52%
041 opérations patrimoniales	978 178,95 €	199 798,11 €	93 326,06 €	28 115,56 €	7 211,06 €			
Total des recettes d'ordre d'investissement	1 208 870,28 €	469 775,97 €	336 703,84 €	1 050 606,19 €	278 585,78 €	1 055 672,41 €	522 312,49 €	-50,52%
Résultat d'investissement reporté								
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 309 390,50 €	5 110 012,96 €	3 927 468,56 €	3 074 792,58 €	2 605 578,50 €	3 111 896,66 €	2 540 635,36 €	-18,36%

Les subventions d'investissement s'élèvent à 151 000€, en augmentation de 73.58% par rapport à 2018.

Elles proviennent du Département pour financer des travaux de voirie et d'aménagement des écoles (65k€), du fonds prélevé sur les Amendes de Police pour financer des travaux de sécurité (59k€), de l'Etat par le biais de la DETR pour la vidéosurveillance (20k€) et d'un bonus écologique sur l'achat d'un camion électrique (6k€).

Les taxes d'aménagement et le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), reversés à la commune avec un décalage d'un an, s'élèvent à 360 000€.

L'affectation de 1 500 000€ en investissement du résultat de fonctionnement 2018 permet de maintenir les recettes réelles d'investissement au-dessus du seuil des 2 millions d'euros.

Les opérations d'ordre exceptionnelles sont en baisse puisque elles correspondent aux cessions d'immobilisations qui ont été moins importantes que l'an dernier.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 2,540 millions d'euros sans recourir à un nouvel emprunt.



Concernant les dépenses d'investissement, l'évolution est la suivante :

DEPENSES d'investissement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	EVOLUTION 2019/2018
20 immobilisations incorporelles	14 023,38 €	6 975,77 €	11 598,47 €	20 814,21 €	7 710,48 €	6 814,17 €	3 442,32 €	-49,48%
204 Subventions d'équipement versées	46 000,00 €	84 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €				
21 immobilisations corporelles								
23 immobilisations en cours	3 586 018,47 €	4 524 627,41 €	2 112 361,75 €	1 455 646,96 €	1 734 705,43 €	2 368 186,85 €	1 432 965,44 €	-39,49%
Total dépenses d'équipement	3 646 041,85 €	4 615 603,18 €	2 243 960,22 €	1 596 461,17 €	1 742 415,91 €	2 375 001,02 €	1 436 407,76 €	-39,52%
10 Dotations, fonds et réserves				5 024,00 €	3 031,00 €		37 423,14 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	796 291,60 €	436 622,47 €	531 644,19 €	546 542,03 €	428 669,68 €	437 814,42 €	447 696,13 €	2,26%
26 Participation créances rattachées à des participations			1 926,00 €					
020 dépenses imprévues								
45 Opération pour compte de tiers						14 632,22 €	1 000,00 €	-93,17%
Total dépenses réelles d'investissement	4 442 333,45 €	5 052 225,65 €	2 777 530,41 €	2 148 027,20 €	2 174 116,59 €	2 827 447,66 €	1 922 527,03 €	-32,00%
040 opérations d'ordre entre sections	120 531,60 €	66 077,81 €	104 490,93 €	186 695,98 €	82 950,41 €	79 809,24 €	64 642,14 €	-19,00%
041 opérations patrimoniales	978 178,95 €	199 798,11 €	93 326,06 €	28 115,56 €	7 211,06 €			
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 098 710,55 €	265 875,92 €	197 816,99 €	214 811,54 €	90 161,47 €	79 809,24 €	64 642,14 €	-19,00%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 541 044,00 €	5 318 101,57 €	2 975 347,40 €	2 362 838,74 €	2 264 278,06 €	2 907 256,90 €	1 987 169,17 €	-31,65%

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1,436 millions d'euros mais elles sont en diminution de 40% par rapport à 2018 du fait de nombreux projets terminés l'année dernière.

Dans un même temps, les dépenses liées au remboursement du capital de dette restent quasi stables du fait du désendettement de la commune.

Il en est de même pour les opérations d'ordre liées aux travaux réalisés en régie.

Le total des dépenses d'investissement apparaît davantage maîtrisé mais s'élève tout de même à plus de 1,907 millions d'euros.

La différence entre les recettes et les dépenses d'investissement amène à un résultat d'investissement de 553 466 € pour 2019 (en augmentation de 170%).

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	EVOLUTION 2019/2018
Résultat d'investissement de l'exercice :	-231 653,50 €	-208 088,61 €	952 121,16 €	711 953,84 €	341 300,44 €	204 639,76 €	553 466,19 €	170,46%
Excédent d'investissement reporté de N-1	917 551,67 €	-1 149 205,17 €	-1 357 293,78 €	-403 456,58 €	308 497,26 €	649 797,70 €	854 437,46 €	31,49%
Excédent d'investissement de l'exercice	-1 149 205,17 €	-1 357 293,78 €	-405 172,62 €	308 497,26 €	649 797,70 €	854 437,46 €	1 407 903,65 €	64,78%

Ce résultat ajouté à l'excédent d'investissement reporté de 2018 permet d'augmenter de 64.78% l'excédent d'investissement 2019 qui s'élève à 1 407 903 €.

Ce montant servira à autofinancer de nouveaux investissements sur 2020 tout en limitant le recours à l'emprunt.



Le budget 2020 a été refondé à partir des éléments connus au mois de juin 2020 et de la crise sanitaire et économique qui s'impose à toutes les collectivités et fait craindre une augmentation des dépenses et une chute des recettes.

La sincérité et la prudence ont amené à prévoir des dépenses maximales et des recettes minimales ainsi que des volumes conséquents de dépenses imprévues pour éviter toute mauvaise surprise.

Malgré l'impact économique considérable du COVID19, le budget primitif 2020 maintient les grandes orientations budgétaires des années précédentes :

- stabilité des taux d'imposition,
- gestion rigoureuse des dépenses et optimisation des recettes de fonctionnement,
- affectation des marges dégagées sur le fonctionnement pour financer un programme d'investissement soutenu.

1/ ÉVOLUTION DES RECETTES, DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉPARGNE

Après plusieurs années de rigueur de gestion, l'équation « baisse des dépenses de fonctionnement et amélioration des recettes de fonctionnement » est naturellement de plus en plus difficile à résoudre. L'équilibre est d'autant plus dur à atteindre que les finances des collectivités diminuent au moment où, plus que jamais, les habitants attendent davantage d'accompagnement des services publics dans leur vie quotidienne.

Pourtant, de la maîtrise de son budget de fonctionnement dépend la capacité à investir de la ville.

S'agissant des recettes de fonctionnement, la ville de Peymeinade dispose de très peu de marges de manœuvre en dehors des taux de fiscalité. Ayant fait le choix de la stabilité fiscale pour ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des habitants et ayant déjà mené en 2015 une révision tarifaire de certains services publics, elle doit en effet s'en remettre aux dotations et concours de l'Etat dont la tendance est à la baisse drastique.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, tendent mécaniquement à augmenter (dépenses de personnel, contrats de maintenance, prix de l'énergie et des matières premières, besoins de la population toujours plus importants) et ce, malgré les efforts de maîtrise de coûts réalisés par l'ensemble des services municipaux.

La crise du Covid19 vient aggraver la situation en faisant chuter des recettes, jusque là dynamiques (Droit de mutation, Taxes d'urbanisme, Facturation des cantines, ...) et créant de nouvelles charges (achat de masques, matériel de protection, campagnes de désinfection).

1.1 - La poursuite du désengagement de l'Etat

Après une stabilisation en 2013, un premier recul en 2014, puis une baisse fortement accélérée en 2015, 2016 et 2017, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales devaient enfin se stabiliser à partir de 2018.

En effet, la Loi de Finance pour 2018 et 2019 prévoyait une enveloppe DGF quasi identique au montant de l'année précédente. La commune espérait donc légitimement que la stabilisation se traduise sur son territoire.

Au contraire, la DGF 2020 qui vient d'être notifiée à la commune de Peymeinade pour 374 637€ contre 395 186€ en 2019 démontre que la chute se poursuit.



Pour mémoire, l'évolution des dotations perçues par la ville a été la suivante :

	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020
DOTATION FORFAITAIRE (I)	912 968 €	856 696 €	699 734 €	543 440 €	441 100 €	422 015 €	395 186 €	374 637 €
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (II)	72 196 €	74 441 €	78 025 €	83 214 €	90 449 €	95 446 €	96 685 €	100 161 €
Montant total DOTATIONS (I + II)	985 164 €	931 137 €	777 759 €	626 654 €	531 549 €	517 461 €	491 871 €	474 798 €
		-5,48%	-16,47%	-19,43%	-15,18%	-2,65%	-4,95%	-3,47%
Perte annuelle comparée à l'année précédente		- 54 027 €	-153 378 €	- 151 105 €	- 95 105 €	- 14 088 €	- 25 590 €	- 17 073 €

Entre le niveau de référence de 2013 et le montant à percevoir en 2020, les dotations annuelles de Peymeinade sont passées de 985.164 € à 474 798 € soit une diminution nette de 510 366€ soit -51.81%.

Il est à souligner que la perte cumulée entre 2014 et 2020 s'élève à environ 2,545 M€

1.2 – La stabilité des taux d'impôt s'accompagne d'une faible évolution des recettes de la fiscalité ménage

Le choix retenu pour 2020 reste la **stabilité des taux** d'imposition afin de préserver le pouvoir d'achat des Peymeinadois. Les pertes de recettes seront encore compensées par des économies, dans une logique d'efforts partagés.

Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (qui ne concerne que 9.57% des propriétés) a vu sa majoration passer de 20% à 50% en 2018, le plafond de 60% est autorisé par la Loi.

Cette majoration ne touche pas les habitants vivant à l'année sur la commune et a permis de créer une recette pérenne de près de 95 000€.

Dans un même temps, la revalorisation annuelle des bases d'imposition, qui était jusqu'à présent fixée par le gouvernement dans la Loi de Finance, sera dorénavant indexée sur l'inflation.

Ainsi les recettes fiscales devraient augmenter de 0.9% en 2020.

De même, les mises à jour ou les corrections des bases d'imposition par les services fiscaux au titre d'années antérieures ont donné lieu à l'encaissement de 22 000€ de rôles supplémentaires en 2019.

Toutefois, les bases prévisionnelles 2020 transmises fin mars par les services de l'Etat imposent de ne pas surévaluer ces recettes et de rechercher d'autres marges de manœuvres.

Il est à noter que l'abattement de 10% sur la taxe d'habitation précédemment mis en place au niveau local en faveur des personnes handicapées sera maintenu en 2020.

1.3 – Les principaux faits marquants des autres produits

Sur les autres recettes, les prévisions sont relativement stables.

Comme les années précédentes, la ville maintient sa politique de tarification proportionnelle aux revenus pour la cantine scolaire ainsi que la gratuité de la plupart des services (bibliothèque, diverses animations pour enfants, stationnement, ateliers seniors).

A noter tout de même que la fermeture des cantines durant la période de confinement nous oblige à réduire les recettes de cantine de 128 000€.



L'attribution de compensation versée par la CAPG devrait diminuer de 20 000 €, du fait du transfert de la compétence Zone d'Activité Economique. Pour autant les charges correspondantes seront également transférées neutralisant ainsi l'impact sur le budget.

Le transfert de Gestion des Eaux Pluviales fera l'objet d'une convention de gestion provisoire permettant à la commune de refacturer à la CAPG les travaux engagés dans le cadre de cette compétence. Le Budget prévoit une dépense et une recette équivalente de 131 000€ au chapitre 45.

Un important travail d'évaluation de charges transférées reste à faire par la CLECT qui définira d'ici la fin de l'année le montant exact de l'attribution de compensation 2020.

Pour la 3^{ème} année consécutive, les droits de mutation ont atteint des records avec près de 839 000 € de recettes en 2019 (+187 k€ ou +28.65 % par rapport à 2018). Cela traduit un marché immobilier dynamique qui avoisine les 70 millions d'euros de transaction sur la seule année 2019.

Ces bons résultats permettaient d'envisager une augmentation de 100k€ dans le budget 2020 mais la prudence impose de rester au niveau raisonnable de 2019 à 500k€ du fait d'une incertitude quant à l'évolution du marché immobilier et de l'impact du COVID19. A noter que le 1^{er} semestre 2020 a reculé de 100k€ sur les encaissements de droits de mutation par rapport au 1^{er} semestre 2019.

Les recettes issues des loyers des propriétés communales devraient diminuer de 7 000€ par rapport aux 79 000 € encaissés sur 2019 du fait de la libération de certaines propriétés, auparavant louées, ayant vocation dans un avenir proche à être démolies pour laisser la place à de nouveaux programmes immobiliers (Zac Lebon, Ilot Boutiny).

La participation de l'Etat au recrutement de CAE-CUI est passée de 13 000€ en 2018 à 23 000€ en 2019 et devrait augmenter à 30 000€ en 2020 du fait d'un plus grand nombre de contrats.

La commune bénéficiera également en 2020 de remboursements de l'Etat pour l'organisation des élections (2k €) et du recensement de population (16k€).

Enfin, des provisions sont à reprendre pour 22 k€ et des recettes exceptionnelles de remboursement d'assurance viennent d'être notifiées pour 21 000€. Elles sont donc inscrites dans le budget 2020.

La combinaison de l'ensemble de ces éléments permet d'anticiper pour 2020 une hausse raisonnable des recettes de fonctionnement par rapport au BP 2019 d'environ 0.75 % pour atteindre un total prévisionnel de 8,180 millions d'euros.

1.4 – Les charges de personnel

Des recrutements seront nécessaires en 2020 pour pouvoir maintenir une qualité de service public.

La masse salariale 2020 devrait augmenter de 3.10% pour atteindre les 4,327 millions d'euros tout en restant inférieure à la moyenne de la strate.

Plusieurs éléments de contexte national et local poussent conjoncturellement la masse salariale à évoluer à la hausse, à savoir :

- La poursuite de l'accord national des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) qui se traduit par la transformation de primes en points d'indice, la refonte des grilles indiciaires, la création d'une cadence unique d'avancement et la réorganisation des carrières (évalué à 8 000 €). La PPCR concerne la totalité des fonctionnaires territoriaux et va entraîner une augmentation des charges patronales sur plusieurs années,
- L'augmentation du SMIC horaire qui est passé de 10,03 € à 10,15 €, depuis le 1^{er} janvier 2020,



- Le paiement d'un grand nombre d'heures supplémentaires et de jours épargnés dans le cadre du Compte Epargne Temps
- Les effets automatiques du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) liés aux avancements de grade, de promotion interne, d'avancements d'échelon et d'une plus grande technicité (+2% ou 29 000 €).
- La prise en compte des dossiers de validations de service,
- L'organisation des élections municipales et le recensement de la population en 2020 (chiffrés respectivement à 6 800 € et 32 900 €).
- Le remplacement des postes totalement ou partiellement vacants.
- Le remplacement d'agents en arrêt maladie, (sachant que seuls ceux placés en congé longue maladie sont pris en charge par l'assurance statutaire),
- Une enveloppe dédiée à la formation des agents dans le cadre des obligations réglementaires telles que les formations de la Police Municipale, les habilitations techniques, ainsi que les cycles de professionnalisation nécessaires au développement des compétences des agents.

Concernant les effectifs, il est envisagé le recrutement d'un agent pour le gardiennage du complexe sportif (20h/hebdomadaire). Les départs devraient être également remplacés pour maintenir un service public de qualité (recrutement de 2 agents pour remplacement des 2 départs en retraite – catégorie C en avril et juillet 2020).

Le recours aux saisonniers pendant la période estivale représente 7 000 € et l'accueil d'un apprenti est évalué à un maximum de 10 000 € selon participation ou non du CNFPT pour la formation.

Ce choix de maintenir les effectifs, voire de renforcer certains services, est un engagement politique fort pour la collectivité. En effet, réaliser certains travaux en régie (maintenance et réparation des bâtiments, entretien des espaces verts, propreté urbaine, ...) ou faire assurer des prestations par du personnel communal (événements culturels, restauration scolaire, entretien des écoles et locaux municipaux mis à disposition, ...) permet de ne pas alourdir la ligne budgétaire correspondant aux prestations de services externes, souvent plus onéreuses, tout en gardant une exigence de qualité de service rendu à la population et une réactivité face aux divers aléas.

Des recettes viennent compenser certaines dépenses. Elles sont issues notamment des remboursements de l'assurance statutaire, des remboursements de la CAPG et du CCAS pour la mise à disposition de personnel et des participations de l'Etat pour le financement des contrats aidés, des dotations forfaitaires pour compenser en partie l'organisation des élections municipales et l'organisation du recensement de la population peymenadoise. Ces dotations ne compensent qu'une partie des coûts réellement supportés par la collectivité (respectivement 28% et 48% des coûts réels).

1.5 – Les principaux faits marquants des autres charges

Les autres dépenses de fonctionnement seront marquées par les efforts reconduits de tous les services pour maîtriser au maximum l'évolution des dépenses

Cet objectif constitue une cible ambitieuse dans la mesure où l'inflation prévisionnelle attendue pour 2020 s'élevait, avant la Crise du Covid, à +1,3 %

Les intérêts d'emprunts sont évalués pour 2020 à 120 000 €, en baisse de 11.11% du fait du désendettement de la commune.



Mais des charges supplémentaires sont prévues dans le budget 2020 pour faire face notamment :

- aux contraintes réglementaires d'entretien des vallons de compétence communale, aux campagnes de débroussaillage et d'élagage ou d'abattage d'arbres pour sécuriser le domaine public,
- aux lourdes réparations du fait de matériel et réseaux vétustes, ou suite aux fortes intempéries de 2018 et 2019,
- à une augmentation conséquente des tarifs de l'électricité, du gaz et des carburants,
- à la maintenance obligatoire qui accompagne l'augmentation ou le renouvellement des équipements publics et des bâtiments communaux (éclairage public, réseau de voirie, parc informatique, véhicules municipaux, ...).
- aux pénalités SRU estimées à 163 000€ pour 2020, alors qu'elles étaient de 32 000€ l'an dernier et de 0 €, il y a seulement 2 ans (entièrement compensées par la prise en compte de dépenses déductibles)
- à une participation communale éventuellement plus forte au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) du fait d'une moindre prise en charge par la communauté d'agglomération (projet en discussion depuis l'an dernier). Une augmentation est à anticiper, sous réserve de connaître le montant total à payer qui devrait être notifié par l'Etat après le vote du budget.
- à la constitution de provisions de 47 500€ pour faire face aux risques des nouveaux contentieux et pertes sur créances irrécouvrables
- aux dépenses imprévues engendrées par la crise du COVID19 (achat de masques, de gels, de matériels, désinfection des bâtiments, ...)

Lors de l'élaboration budgétaire, l'estimation des dépenses doit respecter les principes de prudence et de sincérité budgétaire et se veut donc maximale.

Pour autant, tous les services municipaux participent à une recherche systématique d'économies et appliquent un contrôle de gestion régulier.

Compte tenu de toutes ces contraintes et incertitudes, le total des dépenses réelles de fonctionnement du BP 2020 atteint les 7,430 millions d'euros soit une évolution prévisionnelle de 5.42% par rapport au BP 2019 du fait de besoins supplémentaires conséquents en charges de gestion courante, atténuation de produits, charges de personnel et charges exceptionnelles pour faire face aux contraintes réglementaires en constante augmentation et à la crise du COVID19.

Cette hausse des dépenses réelles de fonctionnement est compensée en grande partie par des recettes réelles supplémentaires (Total de 7,355 Millions d'euros, soit +1.74%).

Pour autant, le virement prévisionnel à la section d'investissement doit être réduit de 800k€ à 500k€ pour pouvoir équilibrer le budget de fonctionnement.

Les amortissements comptables sont évalués à 250 000€.

Ainsi, les dépenses totales de fonctionnement s'équilibrent avec les recettes de fonctionnement à 8,180 millions et augmentent de seulement 0.75%.



1-6 – L'épargne brute et nette

L'épargne brute représente le solde de la section de fonctionnement, autrement dit la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit du reliquat de ressources qui permet de financer la dette et les nouveaux investissements. Ainsi, sur le principe, le montant de l'épargne brute doit toujours être supérieur au montant du capital de la dette à rembourser sur l'année car une commune ne peut s'endetter pour rembourser ses dettes.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après remboursement de la dette : c'est ce qui permet de financer de nouvelles dépenses d'équipement.

Ces deux soldes sont très importants : ils traduisent la bonne santé financière de la commune, car plus leur montant progresse, plus la collectivité est en capacité de financer ses investissements sans recourir à l'emprunt.

En millions d'€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
EPARGNE BRUTE (A)	0,99	1,13	1,11	1,59	3,82	1,58	1,84	1,70	1,90	1,64	2,46	2,01
<i>Variation</i>	<i>-18%</i>	<i>14%</i>	<i>-1%</i>	<i>43%</i>	<i>140%</i>	<i>-59%</i>	<i>17%</i>	<i>-8%</i>	<i>12%</i>	<i>-14%</i>	<i>50%</i>	<i>-18%</i>
Remboursement du capital de la dette (B)	0,58	0,55	0,52	0,44	0,44	0,50	0,43	0,53	0,55	0,43	0,44	0,45
EPARGNE NETTE (A-B)	0,41	0,57	0,60	1,16	3,38	1,08	1,40	1,16	1,35	1,21	2,02	1,56
<i>Variation</i>	<i>-42%</i>	<i>40%</i>	<i>4%</i>	<i>94%</i>	<i>192%</i>	<i>-68%</i>	<i>30%</i>	<i>-17%</i>	<i>16%</i>	<i>-10%</i>	<i>66%</i>	<i>-23%</i>

2/ L' ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

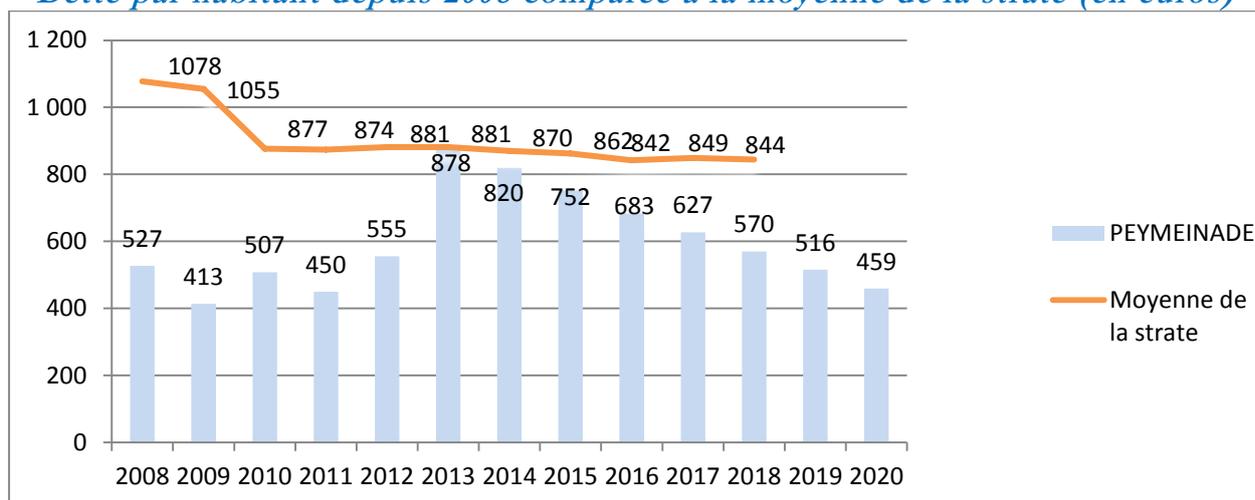
2.1 – Etat des lieux

Concernant l'année 2020, sauf recours à un emprunt permettant de financer un investissement d'opportunité, le désendettement devrait se poursuivre avec un encours de dette qui s'établirait en fin d'année à 3,809 millions d'euros passant ainsi sous le seuil des 4 millions.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	DOB 2020
Encours de la dette en début d'exercice en k€	7 085,53	6 651,11	6 119,46	5 573,16	5 146,35	4 709,23	4 261,54
Remboursement annuel du capital	-434,42	-531,64	-546,30	-426,81	-437,11	-447,70	-452,41
Nouvel emprunt en k€	0,00						
Encours de dette au 31/12/N en k€	6 651,11	6 119,46	5 573,16	5 146,35	4 709,23	4 261,54	3 809,13
Encours de dette au 31/12/N en euros par habitant	820	752	683	627	570	516	459
Strate démographique (site collectivites-locales.gouv)	870	862	842	849	844	ND	ND



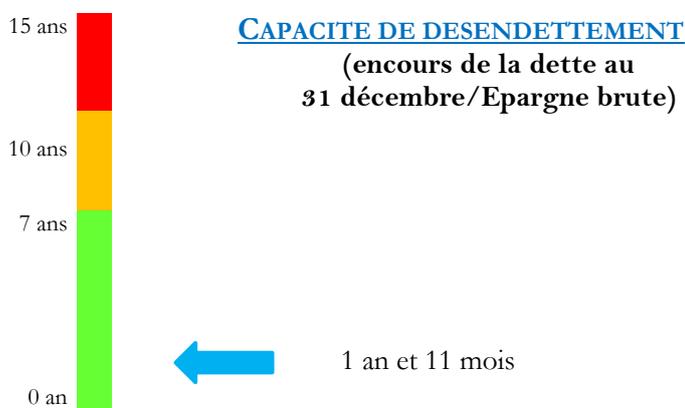
Dette par habitant depuis 2008 comparée à la moyenne de la strate (en euros)



La dette par habitant reste inférieure à la moyenne des villes de taille analogue : 459 €/habitant au 31/12/2020 contre 844 €/habitant en moyenne dans les communes de même strate en 2018.

La capacité de désendettement de la ville (encours de dette/épargne brute) définit la capacité de la commune à dégager un autofinancement suffisant pour rembourser sa dette. Elle est exprimée en années et s'élève fin 2019 à 1 an et 13 mois.

Sans nouvel emprunt et avec une hypothèse d'épargne brute identique à l'exercice 2019, cette capacité de désendettement pourrait se réduire à 1 an et 11 mois à la fin de l'année 2020.



Une capacité de désendettement inférieure à 7 ans est considérée comme raisonnable. Lorsqu'elle est supérieure à la durée des emprunts souscrits par la commune ou à la durée d'amortissement de ses équipements, soit souvent 15 ans, cela indique une situation de danger pour les finances communales.



2.2 – Les caractéristiques générales de la dette au 31 décembre 2020

Encours Dette globale au 31/12/2020	3 809 128,09
Remboursement annuel du capital en 2020	452 409,31
Remboursement annuel des intérêts en 2020	124 671,97
Taux moyen actuariel	2,838%
Durée résiduelle moyenne	11 ans, 3 mois et 20 jours
Durée de vie moyenne	5 ans, 10 mois
Nombre de contrats	14
Dernière année de remboursement	2039

La durée résiduelle moyenne est la durée restant avant l'extinction totale de la dette.
La durée de vie moyenne indique la vitesse moyenne de remboursement de l'encours.

Répartition de l'encours de la dette par prêteur

Hors rente viagère Sourdot, 13 contrats sont répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

Prêteurs	au 31/12/2020 en euros	%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 072 497,32	54,41%
CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR	1 051 102,15	27,59%
CREDIT AGRICOLE	333 340,00	8,75%
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL (ex DEXIA)	206 648,33	5,43%
BANQUE POSTALE	110 000,09	2,89%
CARSAT	35 540,20	0,93%
SOURDOT	0,00	0,00%
TOTAL GENERAL	3 809 128,09	100,00%

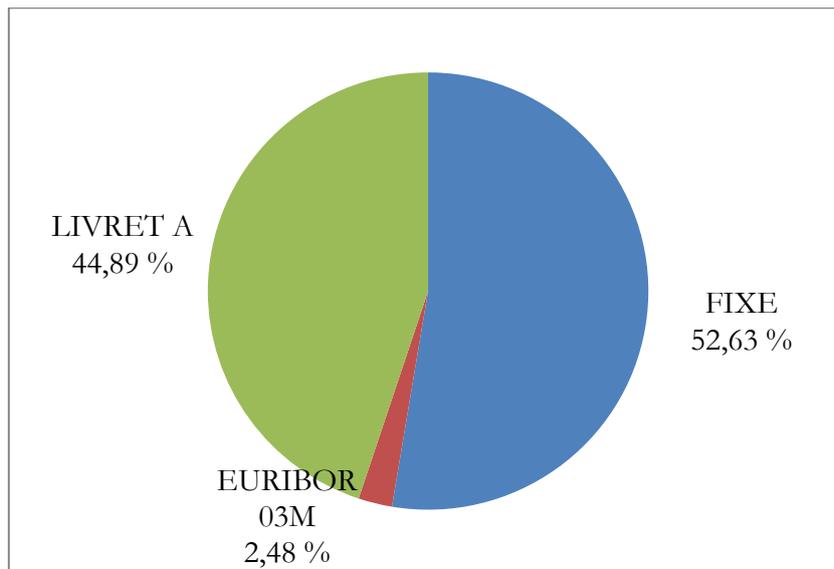
Structure de la dette au 31/12/2020

Type de dette	capital restant dû au 31/12/2020 en k€	Taux moyen	Durée de vie moyenne résiduelle	Nombre emprunts
Dette globale	3 809 128,09	2,936%	5 ans, 10 mois	14
Taux fixe	2 004 628,09	3,965%	3 ans, 2 mois et 24 jours	12
Taux variable	1 804 500,00	1,664%	8 ans, 8 mois et 20 jours	2

Répartition de l'encours de dette au 31/12/2020 par index

Index	Montant
FIXE	2 004 628,09
EURIBOR03M	94 500,00
LIVRETA	1 710 000,00
Total encours	3 809 128,09





La structure de la dette est constituée essentiellement de taux fixes ou de taux variables à très faible fluctuation.

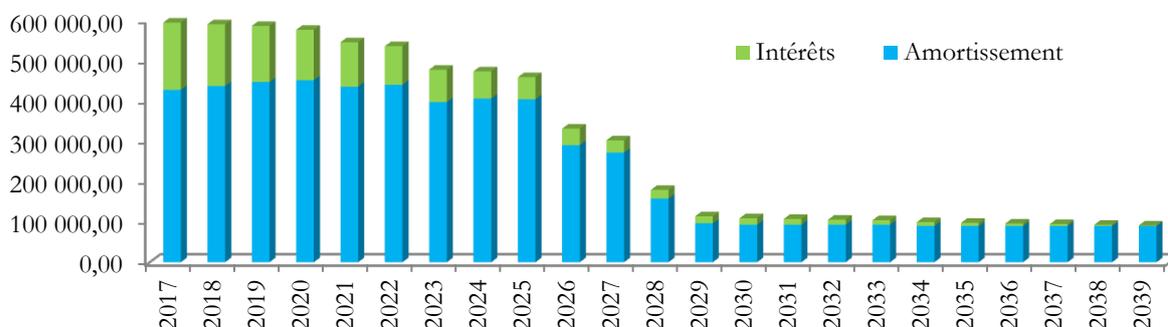
Ainsi 52.63 % des encours sont en taux fixe contre 44.89 % en taux variable indexés sur Livret A ou 2,48% indexés sur Euribor 3 mois. La dette est totalement sécurisée, protégeant la collectivité des fluctuations de marché, sans pour autant la fermer aux opportunités baissières.

La dette communale est classée pour 100% de son encours au stade le plus bas de la charte Gissler (1), soit le degré le plus sécurisé. Il n’y a donc aucun produit à risque sur la commune. Cette gestion raisonnée a été menée tout en conservant une performance financière tout à fait acceptable, le taux d’intérêt moyen étant à fin 2019 à 2,936 %.

(1) La charte Gissler est une charte de bonne conduite signée fin 2009 et destinée à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires. Dans ce cadre, une classification des produits a été définie. La classification retient deux dimensions :

- Le risque associé à l’indice ou les indices sous-jacents (classement 1 à 5) : les indices de la zone euro comme l’Euribor sont considérés de risque minimum (risque 1) alors que les indices hors zone euro comme le Libor (taux du marché interbancaire de Londres) sont classés risque 4.
- Le risque de structure allant de A à E : les prêts à taux fixe ou à taux variables sont classés risque A. Les prêts structurés assortis d’une barrière sont classés B.

Encours de dette par année au 31 décembre sans recours à de nouveaux emprunts



Comme on peut le constater, l’endettement de la commune reste raisonnable et devrait se réduire progressivement entre 2023 et 2029 libérant ainsi des capacités d’endettement nouvelles, permettant de financer les grands projets à venir.



3/ L'EFFORT D'INVESTISSEMENT POUR 2020

3.1 – Les dépenses d'investissement 2020 et les engagements pluriannuels envisagés

Au regard des investissements nécessaires à l'intérêt général de la commune, de sa capacité financière et de la conjoncture environnante, l'enveloppe des projets nouveaux d'investissement et des AP/CP s'établit à **1,982 millions d'euros**, dont :

- 664 000€ pour des opérations de voirie et de sécurité routière,
- 150 000 € pour des acquisitions foncières,
- 158 500 € pour des travaux dans les écoles et les cantines,
- 110 900 € pour l'aménagement des équipements sportifs, culturels et de loisirs
- 309 000 € pour l'aménagement de divers bâtiments communaux
- 111 300 € pour des aménagements urbains, touristiques et d'environnement
- 50 000 € pour des travaux sur les réseaux d'éclairage public,
- 142 700 € pour le renouvellement de matériels, mobiliers et véhicules des services municipaux,
- 103 700€ pour la modernisation du parc informatique des services municipaux et des écoles,
- 39 200 € pour le renouvellement de matériels et mobiliers des écoles et cantines
- 21 000 € pour le renouvellement de matériels et mobiliers des équipements sportifs et culturels

Les opérations pluriannuelles, votées en Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement (AP/CP) traitent des plus gros chantiers nécessitant une budgétisation sur plusieurs années.

Les crédits de paiement seront ajustés au moment de l'adoption du budget primitif.

Les orientations suivantes sont prévues :

- 46 000 € pour la rénovation du vieux village, prévoyant notamment la finalisation de l'aménagement de la place Gervais Court et des études pour l'aménagement du parking du Clos.
- 45 700 € pour des travaux d'accessibilité, tels que prévus dans le cadre de l'ADAP.
- 30 000 € pour l'Aménagement du cœur de ville afin de lancer les études et premiers travaux de réaménagement du square CAUVIN.
- 375 000 € seront également nécessaires pour financer la concession d'aménagement de la ZAC Lebon mais ils seront à comptabiliser en dehors de l'APCP en attendant de pouvoir intégrer réellement les biens dans l'actif de la commune
- 30 000 € d'indemnités de résiliation du projet de la salle de spectacle que la nouvelle municipalité ne souhaite pas poursuivre sous cette forme.



Une enveloppe de 30 000€ est prévue pour d'éventuels remboursements de taxes d'urbanismes, encaissées depuis plusieurs années mais annulées par les services fiscaux suite à non réalisation de permis. Une annulation de TLE de 54 000€ est également prévue mais sera compensée par une Taxe d'aménagement supérieure

45 000€ sont prévus pour d'éventuelles participations au raccordement électrique ainsi que 29 000€ pour des remboursements de trop perçus sur subventions ou des ré imputations (compensées par des recettes à hauteur de 20.4k€)

En outre, le remboursement du capital de la dette est estimé à 454 000 €, en augmentation de 4.000€ par rapport à 2019. Il faut ajouter également 5 000€ de constitution de caution.

Une enveloppe de 208 000€ est également réservée pour des dépenses imprévues.

145 700 € sont alloués pour des opérations d'ordre et travaux en régie et 1 261 000€ de travaux 2019 sont inscrits en reste à réaliser.

	Dépenses d'investissement 2020
Opérations 2019 inscrites en reste à réaliser (RAR)	1 261 000
Nouvelles opérations d'équipement et APCP	2 012 000
Emprunts, dettes assimilées et cautions	459 000
Remboursement de taxes d'urbanisme	84 000
Remboursement trop perçu sur Subventions	29 000
Participation au raccordement électrique	45 000
Participation ZAC Lebon	375 000
Dépenses imprévues	178 000
Opérations d'ordre	145 700
Travaux sur réseau d'eau pluviale pour le compte de la CAPG	131 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 179 700



3.2 – Le financement des investissements

Le programme d'investissement courant sera financé principalement par les ressources propres de la ville.

L'excédent d'investissement 2019 s'élève à 1 407 903.65€, l'affectation en investissement du résultat de fonctionnement 2019 est prévu à 1 600 000 € et les restes à réaliser 2019 en recettes dépassent les 325 000 €

La recherche de subventions (Dotation cantonale, Amendes de police, DETR, FRAT, CRET, et diverses subventions nationales, régionales et départementales) sera également privilégiée.

Une subvention de 100 000€ a été attribuée pour la Zac Lebon dans le cadre du CRET. Par prudence, cette subvention ne sera pas inscrite au budget tant que les projets permettant de les encaisser n'auront pas été lancés.

Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) vient rembourser la TVA payée sur des investissements de 2019. La prévision de cette recette s'élève à 202 000€ pour 2020.

La ville continuera également de percevoir en 2020 des recettes de fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement) au titre des autorisations d'urbanisme délivrées.

Cependant, le COVID19 et les 3 mois de confinement risquent de réduire fortement l'activité immobilière et les dépôts de permis de construire sur l'année 2020.

Une chute des taxes d'urbanisme est à anticiper, les recettes du 1^{er} semestre 2020 ne dépassant pas les 7 000€. Le montant estimé raisonnablement pour 2020 s'élève à 10 000€ auquel il faut ajouter 65 000€ de régularisation d'une ancienne TLE.

Des subventions et divers remboursements 2019 sont inscrits en reste à réaliser pour 325 000€

Une ré imputation de subvention est inscrite à la demande de la trésorerie en dépense et en recette pour 20 400€

De même, une ré imputation de participation sur la Zac Lebon est inscrite pour 125 000€ en dépense et en recette.

Des cessions sont également inscrites pour 13 000€.

Des cautions sont à encaisser pour 2 000€ et un trop versé est à récupérer pour 4 500€

Enfin, le budget ne prévoit pas de nouvel emprunt mais la collectivité se réserve la possibilité de recourir à l'emprunt en cours d'année pour bénéficier de taux d'intérêts encore très avantageux afin de pouvoir poursuivre le programme d'amélioration du cadre de vie ou encore pour ne pas laisser passer d'éventuelles opportunités foncières.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2,173 millions d'euros auquel il faut ajouter les opérations d'ordre (amortissement et virement prévisionnel à l'investissement) pour 812 700€ et les restes à réaliser recettes et l'excédent reporté de 2019.

Ainsi, les recettes totales d'investissement viennent équilibrer les dépenses d'investissement à 4 719 700 €.

Ce budget d'investissement 2020 est en augmentation de 19,34% sans recours à de nouveaux emprunts.



III. LES GRANDES ORIENTATIONS MUNICIPALES

1/ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN ENGAGÉS OU PRÉVUS ET NÉCESSITANT UNE RÉFLEXION NOUVELLE

La volonté municipale est de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les dérapages de l'urbanisation. Le développement de la ville, harmonieux et respectueux de l'environnement, lui redonnera l'attractivité qu'elle a perdue.

1.1 – Aménagement et développement urbain de la ville

La mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Approuvé par le conseil municipal le 14 décembre 2017 et actuellement opposable, le PLU a été mis en application depuis 2018.

Comme cela a été prévu dans le DOB 2019, le PLU fait l'objet d'une première modification dite de droit commun.

Cette procédure habituelle d'un document d'urbanisme a pour but de procéder à plusieurs ajustements. Ces derniers permettront notamment de renforcer le maintien du caractère villageois de Peymeinade et de consolider la préservation du patrimoine et du paysage du territoire.

C'est à ce titre que l'arrêté municipal n°AR2019-10 en date du 02 mai 2019 prescrivant la modification du PLU a été pris.

Le cabinet Alpicite a été désigné pour établir le dossier qui a été transmis pour avis informel de la DDTM. Un point a reçu un avis défavorable. Le processus de modification doit donc être redéfini avant d'aboutir.

Parallèlement, une nouvelle politique d'aménagement de la commune est à mettre en place et conduira à une révision du PLU à l'horizon 2021.

La ZAC « Espace Lebon » – réaménagement du cœur de ville

Créée en 2017 par délibération du conseil municipal, la ZAC « Espace Lebon » a vocation à assurer la restructuration du centre-ville (Espace Lebon) qui représente le projet urbain d'envergure de Peymeinade.

La SAGEM a été désignée comme concessionnaire de la ZAC. Elle interviendra à ce titre en tant qu'aménageur et assurera la mise en œuvre du projet d'aménagement tel que prévu au traité de concession signé en mai 2018 : acquisition et aménagement du foncier, cessions après consultation de promoteurs, rétrocession des équipements publics.

En juin 2019, le dossier de réalisation de la ZAC comprenant notamment le programme des équipements publics à réaliser, le programme global des constructions et les modalités prévisionnelles de financement a été approuvé par délibération du conseil municipal.

Il a été réalisé par le cabinet Wilmotte & Associés, équipe d'architectes-urbanistes de la ZAC et la société SETEC, maître d'œuvre « VRD ». L'Atelier Hervé Meyer a rejoint l'équipe-projet comme maître d'œuvre « Paysage » de la ZAC Lebon. Cette équipe est coordonnée par la SAGEM.

Un plan-guide, défini par l'équipe des maîtres d'œuvre, propose, au-delà des logements, commerces et services, un quartier essentiellement piéton avec de larges allées piétonnes traversant la ZAC du Nord au Sud, la réalisation d'une place centrale, d'un parc et d'un parking public dont la capacité est portée à 235 places.

Sur la base de ce plan guide, une consultation de promoteurs a été engagée en décembre 2019. Les promoteurs ont été choisis en mars 2020.



La participation financière annuelle de la commune aux équipements publics qui seront réalisés dans la ZAC est de 125 000 € HT telle que définie dans le traité de concession.

Les élections municipales ont été l'occasion de recueillir l'avis de la population et le résultat montre sa volonté de revoir le projet au profit d'un aménagement moins dense en matière de constructions et bénéficiant de plus d'espaces verts dans le cadre de la réalisation d'un écoquartier. Une discussion va donc s'engager avec la SAGEM.

La réflexion urbaine sur la place du Centenaire et de ses abords

La précédente municipalité a engagé une réflexion sur un projet de réaménagement de la place du Centenaire et de ses abords.

Le concours d'idées lancé en 2017 a permis de désigner l'équipe lauréate en 2018 qui a produit une étude pré-opérationnelle afin d'affiner le projet tant sur le plan technique que budgétaire.

Au regard du projet d'aménagement tel qu'envisagé, la commune a déposé fin 2019 une demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (2020-2022) auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur par le biais de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Ces aménagements seront examinés par la nouvelle municipalité et feront l'objet d'une consultation de la population. Au stade actuel, il est donc prématuré de confirmer les orientations proposées.

Aménagements du centre-ville de Peymeinade

Une mesure de préfiguration de l'aménagement du futur centre-ville de Peymeinade a été réalisée en 2019 dans le cadre de l'aménagement de l'Avenue FUNEL, ainsi qu'une première vague de remplacement du mobilier urbain (candélabres LED de l'avenue Funel, remplacement d'une partie des Jardinières de l'avenue Boutiny.)

Cette requalification et modernisation du centre-ville, qui s'échelonnent sur plusieurs années va se poursuivre en 2020, notamment par les actions suivantes :

- La limitation à 30 Km/heure de la section centre-ville de l'avenue Boutiny (RD 2562)
- L'aménagement de l'intersection surélevée d'entrée de ville au Carrefour St Marc,
- L'équipement du centre-ville de dispositifs de stationnement vélos, en partenariat avec la CAPG et le dispositif européen EDUMOB porté par le conseil départemental.
- Travaux de réaménagement de l'aire de jeux du square CAUVIN.
- La poursuite du renouvellement et de la modernisation du mobilier urbain.

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, cette opération de requalification et de modernisation du centre-ville se poursuivra à compter de 2021 (et années suivantes) et nécessitera un état des lieux des actions engagées ou à prévoir.



1.2 Amélioration du cadre de vie et développement durable

L'amélioration du cadre de vie est une préoccupation constante : propreté urbaine, entretien des voiries, des espaces verts, des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public, mobilier urbain, gratuité des parkings, fleurissement...

L'urgence climatique nous conduit à prendre des engagements fermes en matière de développement durable. Dès 2020 et dans les années à venir des actions fortes seront entreprises pour lutter contre les effets des phénomènes météorologiques extrêmes devenant de plus en plus fréquents.

- Les consommations d'eau seront réduites de façon significative : les fontaines seront mises en circuit fermé et seront multipliées pour donner plus de fraîcheur au centre-ville. Les jardins et espaces verts seront adaptés au climat méditerranéen. Les relevés de consommation, mis en place il y a peu de temps seront poursuivis et accompagnés d'objectifs pour des usages plus économes. Une attention particulière sera portée sur les systèmes de rafraîchissement (climatiseurs)
- Des contacts seront pris avec des installateurs de panneaux photovoltaïques pour augmenter notre indépendance énergétique. L'éclairage public sera interrompu la nuit dans les quartiers hors centre. La modernisation de l'éclairage public sera poursuivie accompagnée d'un plan pluriannuel de changement des candélabres.
- Poursuite de la contractualisation d'un groupement de commande avec la CAPG pour le lancement d'un Marché Global de Performance Energétique. Une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est en cours de réalisation.
- A l'instar de communes voisines (Auribeau, Pegomas, La Roquette, Grasse, Mouans-Sartoux) qui ont mis en place un enlèvement des ordures ménagères en porte à porte, nous étendrons ce dispositif à l'ensemble de la commune. Les points d'apport volontaire, sources de dépôts sauvages, seront supprimés.
- Nous mènerons une politique de diminution des objets plastiques que ce soit dans les services municipaux ou dans les manifestations publiques. Les clôtures ou les gazons synthétiques seront remplacés par des éléments végétaux.

1.3 Les chantiers prévus au budget 2020

Voirie

654 000€ seront consacrés aux travaux de voirie.

- Les plateaux piétonniers au nombre de quatre sur l'avenue Boutiny (244 500 €) viendront en remplacement des nombreux passages protégés. Cette opération sera menée en concertation avec les commerçants du centre-ville. Sécurisation des voies accidentogènes : carrefour du chemin Font Coutéou et chemin de la Montagne, carrefour avenue des Termes et Frayère, abords des écoles. Etude du cheminement piétonnier sur l'avenue Belletrud.
- Etablir un véritable plan de circulation, permettant des cheminements doux. Cela impliquera sans doute la mise en place de sens uniques, de dispositifs ralentisseurs.
- Après un diagnostic, un plan pluriannuel de réfection des voiries sera mis en place.
- Réfection de la place des Jacourets (230 000€), cette opération sera menée en concertation avec les habitants du quartier.

Ecoles et aires de loisir

- Finalisation de l'aménagement de l'aire de loisirs du Candéou, avec la rénovation de l'aire multisports et du parking.
- Actions de maîtrise de l'énergie : changement des menuiseries aluminium à l'école St Exupéry et au gymnase (66 500 €), changement de la chaudière à l'école Fragonard (25000 €).



Autres bâtiments

- Préparation des locaux destinés à recevoir la police municipale bd. Jean Giraud (50 000 €).
- Mise aux normes des ateliers des services techniques.
- Installation d'un déport de sirène quartier de Peygros (33 000 €).

Matériel et outillage

- Amélioration de l'entretien de la ville par des moyens supplémentaires pour les services communaux (138 000 €) : camion pour les maçons, véhicule pour la police municipale, aspirateur à feuilles tout en tenant compte de l'empreinte écologique et de la réduction des nuisances sonores (matériel électrique notamment)

Eaux pluviales

- Sécurisation de la population face aux risques : redimensionnement du réseau d'eaux pluviales aux Pins Escarabins (65 000 €), gestion des eaux pluviales avenue des Baumettes (25000€)

Eclairage public

- Poursuite de la modernisation du parc d'éclairage public en vue d'une transition progressive vers la technologie LED, afin de réduire la consommation énergétique de la commune tout en améliorant le confort visuel pour l'ensemble des usagers (piétons et conducteurs) pour un meilleur respect de la biodiversité.

Règlement Local de Publicité

- Réduction des nuisances publicitaires en élaborant le règlement local communal de publicité (RLP), tout en veillant à préserver l'activité économique de la ville.

En 2017, les communes de Peymeinade, Cabris, Le Tignet, Saint-Cézaire sur Siagne, Spéracédès et Saint-Vallier-de-Thiery ont délibéré pour la création d'un groupement de commande, dont la commune de Peymeinade est coordonnatrice, afin de travailler ensemble sur l'élaboration de leurs nouveaux Règlements Locaux de Publicité (RLP), fondés sur un diagnostic partagé et des enjeux communs.

En juin 2019, le groupement de commande a validé le choix du prestataire pour l'élaboration des RLP. Le prestataire du marché, les bureaux d'études IMMERGIS et Cadre et Cité, ont remis leur rapport de présentation provisoire le 20/06/2020. Il convient désormais de définir, avec les communes précitées, le mode de fonctionnement permettant d'aboutir à la formalisation de ce règlement.

Sécurisation de l'environnement

- Renforcement des travaux de sécurisation de la population face aux risques, notamment par des actions de nettoyage et d'entretien des vallons pour accueillir les eaux pluviales, débroussaillage préventif des zones soumises aux risques incendie, renforcement des réseaux d'hydrants destinés aux moyens de lutte contre l'incendie, poursuite des travaux de sécurisation des écoles conformément aux dispositions du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).



Espaces verts

- Mise en valeur et protection des espaces verts avec notamment la poursuite d'une gestion différenciée des nouvelles plantations (jardins secs, inscription dans une démarche de zéro phytosanitaire avec le développement de techniques de désherbant, l'achat d'outillages et de désherbants plus écologiques).

Amélioration de l'accessibilité des habitants

Les déplacements sont une préoccupation majeure des habitants.

Pour y répondre, la commune poursuivra ou mènera en 2020 les opérations suivantes :

- Identifier les premières mesures issues des réflexions avec le département et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse sur l'apaisement de la circulation sur la RD2562, et les mettre en place.
- Dans un même temps, la commune poursuivra la réalisation de son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) engagé en 2016. Celui-ci se traduira en 2020 par la poursuite de la mise en accessibilité de bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite (notamment l'hôtel de Ville), et la mise aux normes PMR et la poursuite des campagnes annuelles de sécurisation de certaines sections de trottoirs en vue d'améliorer la place des piétons dans la ville : voirie, trottoirs, bandes podotactiles, cheminements dans les écoles Mistral et St. Exupéry

C'est un vaste chantier de plusieurs années. Au fur et à mesure, les mises aux normes seront réalisées.

Entretien et restauration du patrimoine

- Recensement des biens du patrimoine communal
- Restauration par des associations avec le concours des services techniques de la commune : oratoires, lavoirs, statues, monument aux morts

1.4 – La culture pour tous

La mission du service culturel est de permettre aux habitants de se rencontrer en proposant une offre riche et éclectique.

En tenant compte du travail en amont que représente la mise en place d'une programmation culturelle, seules les manifestations prévues à la date de la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale seront maintenues, sous réserve de la situation liée à la crise sanitaire.

En l'occurrence, d'ici la fin de l'année 2020, sont prévus :

- 3 soirées Estivales offertes par le Conseil départemental
- Le cabaret
- Le festival d'humour "Eclats de Rire" dont les représentations initialement prévues au printemps ont été reportées en novembre 2020
- Théâtre pour les enfants en décembre.
- Concert de Gospel en Décembre.
- Les auditions de piano de l'école municipale de musique.
- Le village de Noël.

Pour s'adapter à la demande, la politique culturelle s'intéressera aussi à la jeunesse et aux artistes locaux, tant professionnels qu'amateurs. Dans cet esprit, les programmations des associations



participeront également à l'offre culturelle et seront associées à la communication municipale. De fait, dans le court laps de temps qui reste jusqu'**à décembre**, d'autres spectacles pourraient s'ajouter.

Parallèlement à ces manifestations, les ateliers et les services offerts par la bibliothèque et l'école de musique seront poursuivis dans un objectif de qualité et d'accessibilité pour tous.

Il est important de garantir l'accès à la culture en proposant une programmation à des tarifs accessibles, en appliquant la gratuité aux plus jeunes.

La mise en place du paiement en ligne sera maintenue.

L'ensemble de ces manifestations feront l'objet d'une communication large afin de pouvoir informer tous les habitants de Peymeinade et du pays grassois : site mairie, page Facebook, newsletter, presse locale, affichages pour la diffusion ponctuelle de l'information. La lisibilité des événements et de la programmation culturelle se fera par le biais d'un document papier.

Une réflexion sur le pôle culturel, dans le cadre d'une commission extra-municipale, sera engagée dès ce début de mandat.

2/ AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES PEYMEINADOIS

2.1 – Logements

Suite à un plan triennal de mixité sociale, signée en Mars 2016 avec la préfecture, la commune s'est engagée jusqu'en Décembre 2019 dans plusieurs opérations futures sans un schéma directeur d'urbanisation. Nous ne pouvons que constater cet état de fait.

Les différents programmes sont répartis sous forme de petites unités dans divers quartiers.

En 2019, deux permis de construire ont été délivrés pour les programmes suivants :

- Programme terrain Orange – impasse Général de Gaulle :
55 logements sociaux (permis de construire délivré en février 2019). Ce permis fait l'objet d'un recours contentieux ayant suspendu son exécution.
- Programme terrain Charbit/Cullet – chemin des Maures et Adrets :
29 logements sociaux (permis de construire délivré en décembre 2019).

En 2019, une opération a été livrée :

- La Résidence Jeanne Cauvin – avenue Funel :
24 logements en accession et 31 logements sociaux.

En 2020, la livraison de deux programmes est prévue :

- La Résidence La Pinède – chemin du Suye :
56 logements sociaux (travaux en cours et livraison prévue début 2^{ème} semestre 2020).
- La Résidence Domaine des Scarabins – avenue des Jaisous :
16 maisons de ville en accession et 60 logements sociaux (travaux en cours et livraison prévue fin 2^{ème} semestre 2020).

Au 1^{er} trimestre 2020, la construction d'un nouveau programme a débuté :

- La Résidence La Pare – avenue Jean Giraud :
31 logements sociaux



2.2 – La sécurité

La tranquillité des Peymeinadois et le respect des règles constituent le socle d'une politique locale de sécurité.

Pour mettre en œuvre cette politique et assurer les différentes missions dévolues à la police municipale :

Nécessité d'une remise à niveau des effectifs de la police municipale :

- Effectif théorique :

La police municipale est composée d'un chef de service, de cinq policiers municipaux formés, d'un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) et d'une secrétaire.

- Effectif réel :

La situation réelle est quatre policiers municipaux et un ASVP.

Le secrétariat est tenu à ce jour par une secrétaire dont les compétences sont du domaine culturel.

Une remise en adéquation et en ordre du service sera donc nécessaire.

Actions concrètes :

La convention de coordination, signée en 2016 et renouvelée en 2019 entre la Police Municipale et la Gendarmerie, permet de planifier les actions conjointes dans divers domaines tels que la sécurité routière, la lutte contre les atteintes aux biens, la lutte contre la toxicomanie, la prévention des violences scolaires, la surveillance des établissements scolaires.

La commune agira afin de garantir le maintien de l'ordre et préserver un cadre de vie serein avec :

- Une présence des équipes de la police municipale sur une amplitude horaire adaptée en tenant compte des effectifs réels à sa disposition.
- Des contrôles de vitesse réguliers aux lieux les plus sensibles de la commune incitant les conducteurs à adapter leur comportement,
- La poursuite des plans de sécurisation de ses bâtiments (complexe sportif, salle Daudet, Gymnase) et en particulier des écoles, engagés en 2016 dans la cadre du plan Vigipirate renforcé (protection intérieure et extérieure),
- Des aménagements de voirie pour sécuriser les piétons,
- L'aménagement de nouvelles voies de bouclage PPRIF rendues obligatoires par la Préfecture,
- La poursuite du partenariat avec le collège Paul Arène afin d'identifier les élèves susceptibles de commettre des infractions punies par la loi et de favoriser la mise en place d'actions afin de les aider et de les soutenir dans leur quotidien,
- La mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et le développement de la sensibilisation à la culture du risque pour tous,
- La création d'une réserve intercommunale dans le cadre du PCS et en lien avec la CAPG
- La coopération avec la Mission Locale pour aider les jeunes en difficulté et lutter contre la délinquance,
- L'implication dans un dispositif de prévention et d'accompagnement des violences faites aux femmes.

La ville pourra s'appuyer également sur le réseau des référents des comités de quartiers après remise en fonction réelle de ces comités.



2.3 – L'action sociale

Au regard des conséquences probables du contexte actuel, l'équipe municipale renforce son objectif de mener des actions solidaires envers les personnes qui en auront le plus besoin. Le soutien financier apporté par la commune au CCAS traduit sa volonté de lui donner les moyens de pouvoir assurer un réel accueil social et un accès effectif aux droits.

Ainsi, la ville sera attentive à soutenir les habitants dans leur quotidien. Elle mettra en œuvre une politique d'accompagnement des seniors, des familles et des personnes les plus fragiles. En 2020 il est envisagé de prévoir un logement social temporaire afin de répondre aux besoins des urgences en cas de détresse sociale nécessitant un accompagnement. Par ailleurs, en partenariat avec la CAF, nous mènerons une réflexion pour la création d'un espace de vie sociale, lieu de proximité visant à favoriser des actions collectives pour le renforcement des liens sociaux. Dans cet ordre d'idées, nous reprendrons le projet d'installation de la boîte à livres pour le mener à son terme.

Le maintien d'une subvention importante au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ainsi que la mise à disposition d'agents municipaux, avec une équipe stabilisée et la stagiairisation d'une conseillère en Economie Sociale et Familiale, permettra de continuer à accompagner les usagers nécessitant un suivi particulier. Des visites à domicile seront prévues pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer

Chiffres accueil du public

	Accueil physique
2017	1298
2018	1441
2019	1858

La ville, par l'intermédiaire du CCAS, assurera en 2020, la pérennité des aides sociales légales et facultatives, avec le maintien d'un budget équivalent à celui de l'année passée.

Quelques chiffres de l'année 2019

Nombre de dossiers d'aides légales traités : 295 dossiers (Aide Sociale, RSA, APA, MDPH FSL...)

Orientations aides alimentaires vers associations : 76 personnes

Enquêtes sociales 13

Logements 75 demandes et enregistrements et 47 attributions

Aides Facultatives 25 dossiers en commission permanente, 71 personnes ont reçu des tickets alimentaires et 45 des tickets Energies.

La subvention octroyée par la ville permettra le maintien du niveau des prestations de 2019.

L'Analyse des Besoins Sociaux, obligatoire en début de mandat, permettra d'affiner les orientations retenues pour le C.C.A.S.

2.4 – Les actions en faveur de l'enfance et la jeunesse

Ecoles et périscolaire :

Peymeinade accueille **742 enfants** dans ses écoles, répartis-en 20 classes en élémentaire et 10 classes en maternelle sur l'ensemble des établissements de la commune.

Cette année, nous observons l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire St Exupéry.



- Fragonard Mirabeau : 9 classes avec 220 élèves.
- Fragonard maternelle : 4 classes avec 106 élèves.
- St Exupéry : 7 classes avec 168 élèves.
- St Exupéry maternelle : 4 Classes avec 91 élèves.
- Mistral école primaire et maternelle avec 49 élèves pour 2 classes en maternelle et 108 élèves en primaire sur 4 classes.

En dehors des temps scolaires, les deux centres de loisirs de la commune (Fragonard et Daudet) accueillent les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Cette compétence périscolaire est gérée par la CAPG mais la commune y contribue activement par la mise à disposition de locaux et de personnel.

L'étude des effectifs scolaires pour les prochaines années constitue un point de vigilance important visant à permettre d'anticiper les besoins éventuels en termes d'accueil et d'équipement sur les différents sites scolaires de la commune.

Équipements informatiques :

Le parc informatique a été renouvelé avec 2 vidéoprojecteurs à St Exupéry, 2 vidéoprojecteurs et 1 PC mobile à Mistral. Pour un total de : 3 700 €.

Dans le cadre du plan COVID, il est prévu d'équiper chaque école de 2 PC et de 1 vidéoprojecteur soit un total de 10 000€.

L'achat de 4 tablettes a permis d'informatiser les cantines notamment pour faciliter le pointage obligatoire et l'envoi de mails aux responsables des sites.

A terme, il est prévu de généraliser le pointage informatique des enfants qui déjeunent et l'inscription des enfants en ligne via le portail famille.

Restauration scolaire

Aujourd'hui 600 repas en moyenne sont confectionnés chaque jour par la cuisine centrale de Peymeinade avec 16 agents qui préparent et servent les enfants à la cantine.

Un réaménagement progressif des salles de restauration a été engagé pour permettre aux enfants de déjeuner dans de meilleures conditions (lutte contre le bruit, en petits groupes).

Un programme pluriannuel de rénovation des cantines qui avait été décidé en 2017 sera finalisé en 2020 par la mise en place d'un self à la cantine Mistral (inauguration prévue en septembre 2020).

Les investissements de mobilier et de matériel pour la cuisine centrale et les cuisines satellites représentent 12 055€ pour 2019.

PROJETS 2020 « JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE »

- Maintenir à leur niveau actuel les dotations versées au budget de la Caisse des Ecoles pour accompagner les actions éducatives, poursuivre le renouvellement des équipements informatiques, des fournitures de matériels et mobiliers scolaires.
- Établir un programme pluriannuel de rénovation des écoles en collaboration avec les services techniques municipaux, dans le cadre du plan école.



- Suite à la signature de la charte de l'ATSEM avec l'éducation Nationale, faciliter la mise en place de formations communes entre ATSEM et enseignants permettant le renforcement de leur travail collaboratif.
- Assurer la participation du service scolaire au projet de prévention de la délinquance porté par la Police municipale et en lien avec les partenaires extérieurs concernés : cellule de veille, projet « copains bienveillants » sur le site pilote de l'école Mirabeau, le collège, les parents.
- Poursuivre la réflexion sur l'aménagement de la cuisine centrale et les projets liés.
- Dans la continuité des actions menées avec la CAPG, construire un projet global autour de la restauration scolaire : augmenter progressivement la part des produits issus de l'agriculture biologique (actuellement entre 15 et 20%), favoriser les circuits courts, améliorer la qualité des repas, poursuivre les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, suivre le projet sur la qualité de l'accueil des enfants pendant la pause méridienne sur tous les sites de restauration en lien avec les animateurs de la CAPG.
- Poursuivre la dématérialisation des procédures en lien avec le paiement de la cantine : inscription en ligne, prélèvement automatique, envoi des factures...
- Procéder à l'élection d'un nouveau conseil municipal des jeunes dès octobre 2020 et inscrire les crédits afférents à leur formation citoyenne soit 3 000€

2.5 – La vie associative

Le nombre et la diversité des associations sont une richesse. La municipalité doit être un partenaire du monde associatif : nous faciliterons les échanges, le partage, encouragerons la solidarité, la convivialité, la création, l'émergence de nouveaux talents ou d'activités innovantes.

Ce soutien s'exprime à la fois dans l'accompagnement financier des structures, dans la mise à disposition d'équipement municipaux, mais aussi dans l'implication de la municipalité pour développer la diversité des activités proposées. Parmi elles, le Comité des Fêtes et ses bénévoles seront des acteurs de premier plan de notre cité festive et conviviale, en corrélation avec les actions communales.

En 2020, pour et avec les associations qui sont plus d'une centaine aujourd'hui installées sur Peymeinade, seront poursuivies les actions de synergie et de fédération. Afin de favoriser les liens et échanges associatifs, nous relancerons le Conseil Communal de la Vie Associative et nous relancerons l'Office Municipal des Sports.

Enfin, le soutien financier de la commune aux associations s'élèvera à 131 000€ et sera subordonné à la réalisation de projets d'intérêt communal.

2.6 - Développer le territoire numérique pour favoriser le développement économique et s'inscrire dans la ville de demain

La commune soutient activement le projet de raccordement à la fibre optique, financé par le Conseil départemental et les communautés d'agglomération, dont la CAPG, et mis en œuvre par le SICTIAM.

Le déploiement du réseau fibre a débuté l'an dernier sur le territoire de Peymeinade. Malheureusement, les travaux coordonnés par le SICTIAM ont pris un retard conséquent mais 1000 premières prises ont été livrées fin 2019 et le développement se poursuivra en 2020.

Plusieurs opérateurs ont d'ores et déjà manifesté leur volonté de s'implanter sur le territoire avec des offres tarifaires attractives pour la population ou les professionnels.



La municipalité accompagnera le concessionnaire du SICTIAM dans sa commercialisation et facilitera la mise en œuvre technique des travaux de raccordement.

Ce nouvel équipement favorisera le quotidien des Peymeinadois et devrait à terme attirer de nouvelles entreprises ou permettre de développer le télétravail, véritable solution face aux problèmes de circulation des administrés et qui a prouvé son efficacité durant les mois de confinement que nous venons de traverser.

La Fibre devrait également permettre la création d'un réseau spécifique très haut débit entre la Mairie, les bâtiments municipaux et d'autres collectivités pour améliorer la performance des outils informatiques à disposition des agents et donc la qualité du service public dans son ensemble.

3/ UNE GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ

3.1 - La démocratie locale

Faire vivre de manière active la démocratie locale implique de consulter les citoyens, les faire participer aux décisions qui concernent leur quotidien. C'est aussi leur permettre de s'impliquer directement dans l'action publique locale et mieux les informer.

Pour satisfaire cette ambition, les comités de quartier ouverts à tous les habitants seront réactivés ou créés (cf comité de quartier colline des Chênes Prouveresse). Ils doivent permettre de co-produire des diagnostics et des solutions à mettre en œuvre.

Une vraie communication entre les élus et les habitants des quartiers sera mise en place par des réunions régulières d'information et d'échanges.

Pour créer les conditions d'une gouvernance citoyenne proche, moderne et partagée, la communication mise en œuvre au sein de la ville doit permettre d'animer le dialogue et la co-construction de la politique publique avec la population tout en mobilisant les acteurs de la vie locale. Cette ambition s'appuiera sur les diverses publications municipales, sur l'utilisation des nouvelles technologies à disposition (Facebook , Twitter etc..).

La mise à jour du site internet sera effectuée afin de faciliter la vie et l'information des Peymeinadois.

Plus globalement, la communication publique doit soutenir et promouvoir les grands rendez-vous, projets majeurs ou acteurs phares.

3.2 – La modernisation et l'adaptation des services publics

Depuis 2017, de nombreux chantiers de modernisation de l'administration ont été menés et seront poursuivis sur l'année 2020 :

La mise en place de la saisine par voie électronique

➤ Par les usagers

A la demande de l'Etat, et pour faciliter les démarches des Peymeinadois, la municipalité renforce le point numérique permettant aux usagers d'accomplir leurs démarches en ligne sur le site de l'A.N.T.S (CNI, passeports, permis de conduire et cartes grises). Des agents formés accompagnent sur rendez-vous les administrés dans l'utilisation du matériel informatique mis à disposition et dans leurs demandes de titres.



➤ *Par les services communaux*

La mise en place d'une application pour la saisine et l'envoi dématérialisé des listes de recensement militaire.

La mise en place du transfert de nouvelles compétences aux officiers d'état civil :

- La demande de changement de prénom (ou d'adjonction, de suppression ou de modification de l'ordre des prénoms) qui se fera désormais soit auprès de la mairie du lieu de résidence, soit auprès de la mairie du lieu de naissance, en lieu et place du juge aux affaires familiales,
- La rectification des erreurs matérielles dans les actes d'état civil, en lieu et place du Procureur de la République.
- Les PACS depuis le 1er novembre 2017 (déclaration conjointe des partenaires, modification et dissolution de la convention de PACS, publicité et réalisation de statistiques semestrielles).

La poursuite d'une nouvelle gestion de la liste électorale

- Mise en place du Répertoire Electoral Unique en partenariat avec l'INSEE et l'installation d'une commission de contrôle ; ces modalités se sont appliquées pour les élections européennes du 26 mai 2019 et ont encadré la préparation des élections municipales et communautaires de 2020.

Le développement d'une nouvelle application informatique pour la gestion des cimetières.

- Cette modernisation du suivi de l'état des concessions sur les deux cimetières s'effectue avec le soutien de la CAPG.

L'organisation du recensement de la population en collaboration avec l'INSEE

- Recrutement de 18 agents recenseurs et la nomination de 2 agents coordonnateurs.

Pour 2020, l'INSEE encourage la collecte des données par un questionnaire en ligne.

Gestion des archives communales

Poursuite du partenariat avec le CDG 06 pour la gestion des archives communales. Cette collaboration vise à reconditionner les archives définitives pour leur assurer une meilleure conservation, contrôler les archives éliminables et organiser de nouveaux versements pour libérer les bureaux des agents. La restauration d'anciens registres de délibérations et d'Etat civil s'inscrit également dans cette démarche.

La modernisation des outils informatiques :

- La finalisation de la dématérialisation des échanges avec la Trésorerie Municipale de Grasse (flux ressources humaines, mandats de paiement et titres de perception) et avec la Préfecture pour les actes budgétaires a été réalisée en 2019.
- L'objectif pour 2020 sera de dématérialiser les Marchés publics et les factures des fournisseurs.



- Le paiement en ligne des repas cantine se développe : depuis la rentrée de septembre 2017 les familles ont la possibilité de régler les factures de cantine par internet. Une sensibilisation des familles sera poursuivie afin que le pourcentage d'utilisation de ce service soit augmenté. La mise en place du paiement par prélèvement va également être étudiée en 2020.
- Le raccordement de la Mairie et du CTM à la fibre sera effectif en 2020 et la mise en place d'une fibre optique entre les bâtiments communaux est à l'étude afin d'optimiser les échanges et réduire les coûts d'abonnement téléphonique et internet.
- Après avoir renouvelé l'ensemble du parc informatique des services techniques et administratifs en 2019, un investissement conséquent est prévu sur 2020 et 2021 pour acquérir de nouveaux logiciels métiers pour la plupart des services afin d'améliorer le fonctionnement général de l'administration et se conformer aux obligations réglementaires.
- La commune va également demander une subvention du Frat COVID pour équiper chaque école et l'ensemble des services municipaux d'un ordinateur portable et d'outils favorisant le télétravail afin de pouvoir assurer une continuité pédagogique et maintenir les services essentiels à la population en cas de nouvelle crise sanitaire.

3.3 – L'intercommunalité

Les liens avec l'intercommunalité seront renforcés en vue de favoriser la mise en œuvre de nos projets de développement maîtrisé. Nous agirons en concertation avec les communes lorsque nos intérêts seront convergents.

Avec leur participation active au sein des syndicats, des commissions et du bureau des Maires, les représentants de la commune veilleront à apporter leur contribution aux réflexions et aux actions communautaires et à les valoriser sur le territoire communal.

Ils participeront à la définition des projets d'équipements situés sur la commune et notamment la rénovation et la possible couverture de la piscine, des crèches, ... et des études et travaux en faveur de la fluidité des déplacements. La mise en œuvre et le financement du PDU sera une de nos priorités.

La commune s'inscrira dans les politiques culturelle, sportive et touristique portées par la CAPG afin qu'elles bénéficient à l'ensemble des Peymeinadois. Elle veillera notamment au maintien de l'accueil touristique géré désormais par la CAPG.

Enfin, les représentants de la commune contribueront aux réflexions menées dans le cadre du projet de territoire et du SCOT, documents stratégiques qui auront un impact sur le développement du territoire peymeinadois et qui devront respecter les principes d'aménagement et de développement durable défendus par la municipalité.

En 2020, sera étudié le transfert de compétences des Zones d'Activités Economiques et de la Gestion des Eaux Pluviales. Afin d'assurer la neutralité budgétaire de ces évolutions, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) devra procéder durant le 2ème semestre à l'élaboration du rapport d'évaluation des charges et produits transférés. Suite à l'adoption de ce rapport, celui-ci devra être examiné par la majorité qualifiée des conseils municipaux des 23 communes de la CAPG. En conséquence, au stade du budget primitif 2020, le montant de l'attribution de compensation constituera un montant provisoire. Dans l'attente, la commune continuera à gérer ces compétences dans le cadre d'une convention de gestion.



De plus, le processus de mutualisation engagé depuis fin 2015 devrait s'amplifier. En effet, le schéma intercommunal de mutualisation 2014-2020, adopté en conseil municipal le 14 décembre 2015, devrait évoluer puisque plusieurs pistes de réflexion sont à l'étude.

CONCLUSION

Dans un contexte toujours plus contraignant pour les finances publiques et après avoir traversé une crise sanitaire mondiale sans précédent, la capacité de la commune à s'adapter et à rationaliser son organisation permet de respecter les engagements pris auprès des Peymeinadois en leur offrant un service public en constante amélioration et en concrétisant des projets qui améliorent le quotidien et préparent l'avenir.

Cependant, l'installation du nouveau Conseil Municipal le 4 juillet fait que les échéances budgétaires vont être votées 7 mois après le début de l'exercice. En ajoutant l'encours des dépenses déjà engagées et non réalisées, la responsabilité sur ce budget 2020 de la nouvelle équipe municipale sera très limitée.

De plus, la collectivité souffre depuis quelques mois d'importants manques dans l'organisation : pas de DGS, plus de direction de la culture et de la communication, du personnel manquant à la police municipale et aux services techniques. Les 6 prochains mois vont donc être consacrés à redonner à la commune une organisation performante et en adéquation avec le niveau de service que les Peymeinadois attendent.

La nouvelle équipe municipale va aussi mettre à profit ce temps pour organiser la concertation, via des commissions extra-municipales, sur le pôle culturel et la ZAC Lebon.

Elle pourra ainsi, dès 2021, mettre en œuvre les projets pour lesquels elle a été élue.

